

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 20 octobre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 14 octobre 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 34 jusqu'au point 10, 35 à partir du point 11.

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 40 jusqu'au point 10, 41 à partir du point 11.

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECCLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine (arrivée au point numéro 11)

Absents excusés :

M. BOONAERT Jean-Philippe, procuration à Mme DEBAISIEUX Nathalie,
M. BROUTEELE Philippe, procuration à Mme DERONNE Véronique,
M. DELABRE Aimé, procuration à M. VANECCLOO Serge,
Mme DUHAYON Monique, procuration à M. FICHEUX Bruno
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,
M. RAVET Pierre-Luc, procuration à M. THOREZ Jean-Claude,

Absents :

Mme LORPHELIN Martine,
Mme VILLE Augustine, jusqu'au point 10.

Secrétaire de séance :

M. DELVALLE Jean.

Délibération 2022D156 - Développement économique et acquisitions foncières - ZA de la Rivière d'Or sur la commune de Merville – Détermination du prix de vente.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu les statuts de la Communauté de Communes Flandre Lys,

Vu la délibération 2021D157 en date du 28 septembre 2021, relative à l'acquisition de la friche SNCF par la CCFL,

Le devenir de la Zone d'activités de la Rivière d'Or sur la commune de Merville a déjà été évoqué en point d'information en commission développement économique. Les pistes se concrétisant, il faut désormais acter les prix de vente des terrains.

Pour rappel, cette Zone d'activités représentant une superficie de 50 198m² se divise en 4 périmètres distincts, selon le plan annexé :

- Une partie destinée aux activités commerciales (zones bleues sur le plan, superficie de 11 760m² + 2 900m²)
- Un espace dédié à la déchèterie pour les particuliers (au centre sur le plan)
- Un délaissé potentiellement pour la Brasserie du Pays Flamand qui est cohérent avec leur projet d'agrandissement (environ 8500m² mais reste à définir)
- 2 espaces libres pour la végétation, dont un servira en partie pour la Véloroute

La CCFL souhaite statuer sur le prix des parcelles destinées à du commercial pour une superficie de 14 660m². Au vu des prix du marché pour des terrains constructibles destinés à de la surface commerciale, plus de 100€ HT/m², et la rareté de ce genre de bien à vendre, la CCFL propose pour le périmètre commercial un prix de 50€ HT/m².

L'avis des domaines estime le terrain à 25€HT/m² en se basant sur une zone d'activités artisanale. Il ne prend pas en compte que c'est de la vocation commerciale, avec une rue à forte visibilité et en centralité ce qui confère une belle zone de chalandise pour les futurs commerces implantés.

La zone dédiée à la déchèterie fera l'objet d'un bail emphytéotique et ce dossier sera présenté ultérieurement en détail. Au même titre que le délaissé d'environ 8 500m² qui pourrait servir à une éventuelle voie de contournement de Merville et à la Brasserie du Pays Flamand.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est demandé au Conseil :

- FIXER le prix de vente des parcelles présentes sur le périmètre commercial à 50€ HT/m²
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (35 voix POUR, 6 abstentions) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



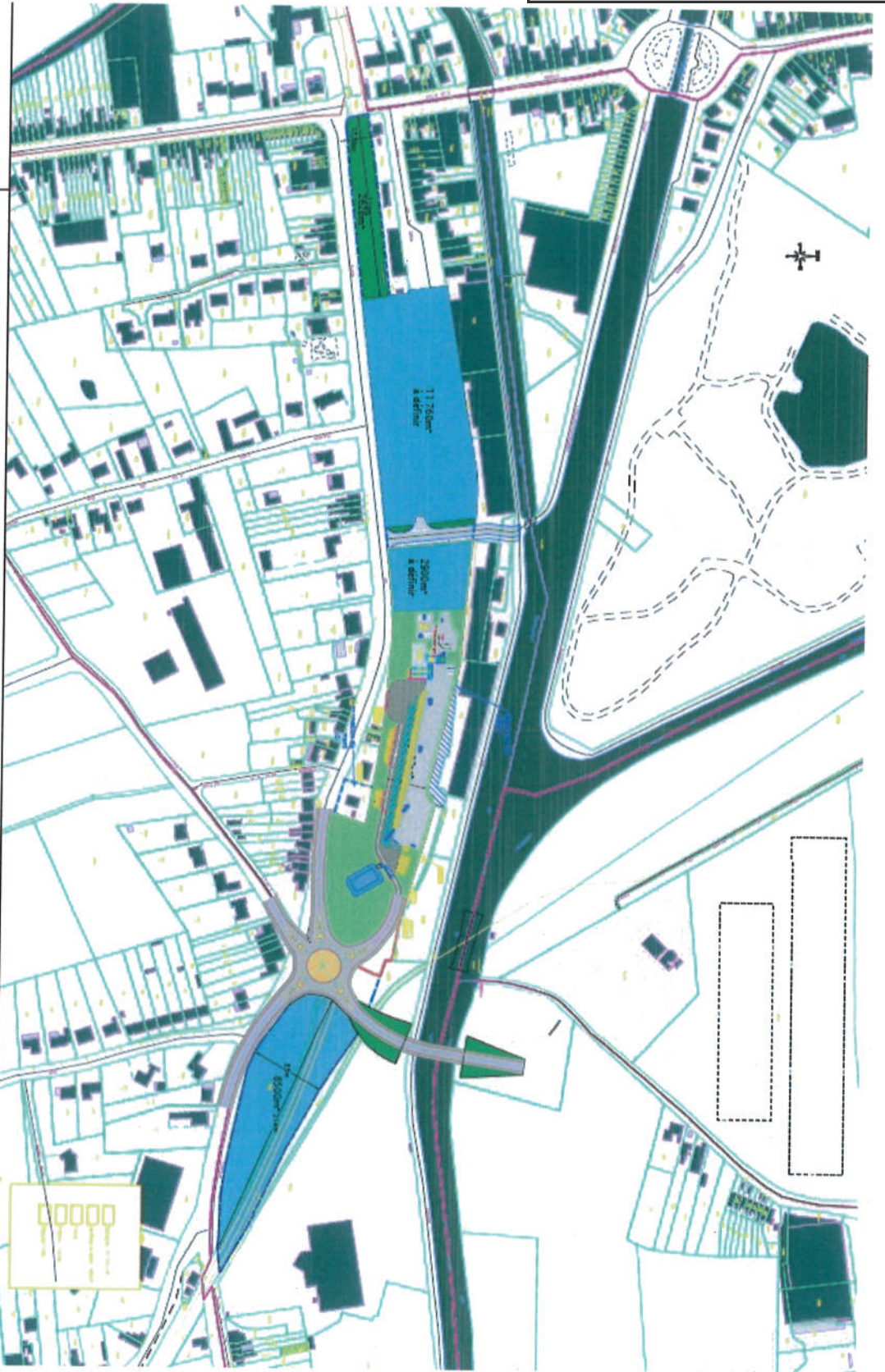
Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Publié le

SLO

ID : 059-245900758-20221020-2022D156-DE



Merville - Esquisse Aménagement - 3

Ech: 1/2500ème

juillet 2022 - ind C

Handrelys
CADRE QUALITATIF DE CONSTRUCTION